COMMNIQUE DE PRESSE

MERCREDI 17 OCTOBRE 2018

Une démarche collective pour prévenir la perte d'autonomie

Ce mercredi 17 octobre 2018, la Conférence des financeurs a signé le Programme coordonné de financement et de développement des actions de prévention de la perte d'autonomie 2018-2020. Cette démarche collective pilotée par le Département des Deux-Sèvres et co-pilotée par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine concrétise la continuité d'un engagement collectif pour prévenir la perte d'autonomie des seniors deux-sévriens.
" Ce programme donne les orientations et objectifs pour la période 2018-2020 en faveur du bien-être de nos seniors mais aussi de leurs familles. Prévenir la dépendance est un enjeu de société majeur que le Département et ses partenaires prennent à bras-le-corps pour apporter les réponses les plus adaptées en tout point du territoire ", expliquent de concert Béatrice Largeau, vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'enfance et de la famille et Agnès Jarry, conseillère départementale en charge des personnes âgées.

La Conférence des financeurs : instance de coordination et d'initiative

La Conférence des financeurs, mise en place le 20 octobre 2015, joue un rôle majeur en Deux-Sèvres dans le développement des politiques de prévention de la perte d'autonomie. Cette instance, qui réunit les partenaires sus-cités établit, chaque année, un programme coordonné de financement pour développer des actions individuelles et collectives en direction des personnes de plus de 60 ans et leurs aidants (sport adapté, ateliers nutrition, prévention des chutes, ateliers mémoire, lutte contre l'isolement, adaptation du logement…).
La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est née dans le cadre de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement (01/01/2016). Le Département des Deux-Sèvres était l'un des 26 Départements préfigurateurs.

Sont signataires du Programme coordonné de financement et de développement des actions de prévention de la perte d'autonomie 2018-2020 : le Département des Deux-Sèvres, l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la Sécurité sociale des indépendants, la Mutualité française Nouvelle Aquitaine, l'Assurance maladie en Deux-Sèvres, l'Union départementale des associations familiales, la MSA Poitou, l'Agence nationale de l'habitat, la Carsat Centre Ouest et la caisse de retraite Agirc – Arrco.

Un plan de prévention, cinq objectifs pour préserver l'autonomie des seniors

Le plan d'actions de prévention départemental s'articule autour des cinq objectifs suivants :

1 - Favoriser le rôle social des personnes de 60 ans et plus

2 - Donner aux personnes âgées les moyens d'être actrices de leur santé et du maintien de l'autonomie

3 - Favoriser un environnement adapté aux possibilités des personnes

4 - Soutenir les proches aidants

5 - Former les professionnels œuvrant auprès des personnes âgées

Pour atteindre ces objectifs, **la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie consacrera, pour les années 2018, 2019 et 2020, environ 1,14 million d'euros par an** répartis de la manière suivante :
- **adaptation de l'habitat pour un logement autonome** ;
- **prévenir les pertes d'autonomie évitables** ;
- **mettre en place une stratégie d'aide aux aidants**;
- **soutenir la coordination et l'appui aux services d'aide à domicile et aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile** ;
- **contribuer à la valorisation des résidences autonomie**.

Des actions de prévention en tout point du territoire

En 2018, la Conférence des financeurs a soutenu les actions de prévention menées sur le territoire deux-sévrien (communes, centres intercommunaux d'action sociale, EPCI, associations).
Parmi ces actions, on peut noter :
- " Mono-espace mobile autonomie " : du conseil sur les aides techniques et l'adaptation de l'habitat via un mono-espace qui sillonne le département pour sensibiliser la population sur les aides techniques et les risques d'accidents dans le logement ;
- " Gym prévention santé " : des séances d'activité physique adaptée sur les territoires ruraux du nord du département dispensées par des professionnels diplômés ;
- " Le temps d'une valse " : projet artistique et cinématographique sur la rencontre, la danse et les personnes âgées seules et isolées ;
- " Boîtes d'activités : déploiement et diffusion " : réaliser et diffuser de nouvelles boîtes d'activités et les tutoriels vidéos pour les aidants et les personnes âgées.

Dernière action en date : la journée Silver games du vendredi 21 septembre 2018

Vendredi 21 septembre, au Département des Deux-Sèvres, quelque 150 personnes âgées venues de 9 EHPAD ont participé à l'opération Silver games. Cette rencontre sportive a fait suite à un programme d'activités physiques adaptées de 26 semaines proposé dans les EHPAD et aux personnes vivant à domicile. Cette opération coordonnée par le groupement de coopération médico-social, en lien avec les CLIC, le Comité départemental olympique et sportif, les comités et clubs sportifs a bénéficié d'un soutien financier de 37 500 euros de la part de la Conférence des financeurs.

Les seniors deux-sévriens et la politique départementale en quelques chiffres

- Le département des Deux-Sèvres compte 374 435 habitants dont 107 000 personnes de 60 ans et plus soit 28,60 % de la population et 44 000 personnes de 75 ans et plus soit 11,52 %.

- **8182 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** dont 3 815 bénéficiaires de l'APA à domicile et 4367 bénéficiaires en établissements.

- **6 000 emplois non délocalisables** dont 1 200 ETP répartis dans les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ou Service d'accueil à la vie sociale (SAVS) et 2 700 ETP répartis dans les établissements.

- Le Département des Deux-Sèvres consacre en 2018 un budget de **50 millions d'euros** aux personnes âgées :
- 30 millions d'euros pour la prise en charge en établissement (APA, ticket modérateur, Aide sociale à l'hébergement)
- 18 millions d'euros pour l'accompagnement à domicile (APA, accueil familial...)
- 1,3 million d'euros pour la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (Crédits Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)
- 0,3 million d'euros pour la modernisation de l'aide à domicile
- 0,3 million d'euros pour les Centres locaux d'information et de coordination (Clic)

CONTACT PRESSE :
Delphine Péronnet
06 63 21 57 51
delphine.peronnet@deux-sevres.fr